



ENFANCE JEUNESSE DU CARMAUSIN (E.J.C.)

Association loi 1901
Siège social : 9, rue Raspail
81400 CARMAUX

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



ENFANCE JEUNESSE DU CARMAUSIN (E.J.C.)

Association loi 1901

Siège social : 9, rue Raspail

81400 CARMAUX

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Enfance Jeunesse du Carmausin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport

Incertitudes significatives liées à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incertitudes significatives liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans l'annexe des comptes annuels à la rubrique : « Faits caractéristiques de l'exercice ».



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « incertitudes significatives liées à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activités et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article A.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 21 avril 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	14 576	14 576			Fonds propres (avant affectation)	2 959	23 683
Terrains					Résultat de l'exercice	-14 388	-20 724
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	10 771	10 771			Total	-11 429	2 959
Autres immobilisations corporelles	75 218	72 780	2 438	504	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	15		15	15	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	103 548	108 118
Total	100 580	98 127	2 453	519	Total	103 548	108 118
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	10 426	6 455	3 971	1 476	Fournisseurs	14 898	10 390
Autres créances	93 649		93 649	141 435	Dettes fiscales et sociales	63 999	80 526
Charges constatées d'avance	288		288		Autres dettes	8 519	53
Trésorerie	79 174		79 174	58 616	Produits constatés d'avance		
Total	183 537	6 455	177 082	201 527	Total	87 416	90 969
Total	284 116	104 582	179 534	202 046	Total	179 534	202 046

ENFANCE JEUNESSE DU CARMAUSIN

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	6 215	5 255
Ventes de biens	52	
Prestations de service	276 355	321 609
Subventions d'exploitation	294 331	368 009
Dons et Mécénat		1 250
Contributions financières		
Reprises sur dépréciations et provisions	17 111	36 611
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	4 618	4 883
Total	598 682	737 617
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	94 029	107 398
Aides financières		
Impôts et taxes	7 058	14 443
Salaires	408 875	460 740
Cotisations sociales	88 320	116 023
Dotations aux amortissements	783	451
Dotations aux dépréciations	351	6 104
Dotations aux provisions	12 541	18 543
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 112	34 638
Total	613 071	758 341
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-14 388	-20 724
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers		0
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		0
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)		0
RESULTAT COURANT (I + II)	-14 388	-20 724
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-14 388	-20 724
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	5 613	5 613
Bénévolat	10 080	10 080
Total	15 693	15 693
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	5 613	5 613
Personnel bénévole	10 080	10 080
Total	15 693	15 693

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre **2025** qui dégage un déficit de **14 388.41 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : regrouper des personnes qui se proposent de promouvoir des loisirs éducatifs et permettre ainsi la création de centre de loisirs éducatifs pour l'enfance et la jeunesse du Carmausin-Ségala.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'exercice 2025 a été marqué par une restructuration de l'association avec plusieurs licenciements à la suite de la fermeture du pôle prévention de la jeunesse. Le financement de l'association permet peu de marge de manœuvre et reste trop limité : il devra être revu afin de ne pas compromettre la continuité d'exploitation de l'association.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	9 421,40			9 421,40
Autres immob. Incorporelles	5 154,20			5 154,20
Matériel de cuisine	1 608,00			1 608,00
Matériel éducatif	9 163,17			9 163,17
Installations générales	3 270,52			3 270,52
Matériel de transport	11 400,00			11 400,00
Matériel informatique	40 460,31	2 716,80		43 177,11
Mobilier	8 673,10			8 673,10
Emballages récupérables	8 697,01			8 697,01
Total	97 847,71	2 716,80		100 564,51

b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisition de 4 tablettes pour le suivi des heures/enfants.

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Amort Logiciels	33%	9 421,40			9 421,40
Amort.aut.Immob.incorp	5%	5 154,20			5 154,20
Amort.Matériel cuisine	33% à 20%	1 608,00			1 608,00
Amort.matériel éducatif	10%	9 163,17			9 163,17
Amort. Inst générales	25%	3 270,52			3 270,52
Amort. Mat. De transport	33%	11 400,00			11 400,00
Amort Mat. Bureau et inf	20%	40 077,65	661,88		40 739,53
Amort Mobilier	20%	8 551,78	121,32		8 673,10
Amort. Emballages récup	20%	8 697,01			8 697,01
	Total	97 343,73	783,20		98 126,93

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts Francas			
Autres prêts			
Titres (Part sociale Crédit Mutuel)	15.00		15.00
Dépôts et cautionnements			

3. Stocks

Néant

4. Usagers - clients

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	10 425.96	6 455	3 970.96
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	10 425.96 €	6 455 €	3 970.96 €

5. Comptes courants Francas

Néant

6. Autres créances

Subventions à recevoir	93 067.37 €
Mutuelle	23.39 €
Avance frais	22.25 €
Produits à recevoir (IJ)	353.45 €
Personnel à régulariser	182.53 €
	93 648.99 €

7. Charges constatées d'avance

BS2I cloud de 01 à 05/2026	288.00 €
----------------------------	----------

8. Trésorerie

Banque Populaire Occitane	9 249.51 €
Crédit mutuel Général	64 725.70 €
Crédit mutuel Enfance	5 168.99 €
Caisse	29.49 €
	79 173.69 €

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association. Au 31/12/2023 les fonds propres de EJC avant affectation du résultat sont de **2 959 €**.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Subventions 2009-2013	32 447.29	33%	0.00		0.00
Subvention 2020	1 339.00	33%	0.00		0.00
Total	33 786.29		0.00	0	0.00

3. Fonds dédiés

NEANT

4. Provisions et dépréciations

Provisions pour risques		0,00		0,00
Engagement de retraite du personnel (1)	108 118,16	12 541,15	17 111,36	103 547,95
Provisions pour charges	108 118,16	12 541,15	17 111,36	103 547,95
Immobilisations financières				
Usagers				
Comptes courants Francas				
Dépréciations				
Total	108 118,16	12 541,15	17 111,36	103 547,95

Dotations / reprises d'exploitation 12 541,15 17 111,36

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total 12 541,15 17 111,36

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 17 111,36

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total 17 111,36

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs	9 918.18 €
Fournisseurs, factures non parvenues	4 980.00 €
	14 898.18 €

7. Dettes fiscales et sociales

	TOTAUX
Dettes provisions congés payés	34 294.08 €
Urssaf	10 004.05 €
Chorum Prévoyance	2 114.64 €
Malakoff Médéric	2 897.00 €
Charges sur Congés Payés	12 002.93 €
Prélèvement à la source	12.51 €
Taxe sur salaires	2 005.85 €
Uniformation	666.57 €
TOTAL	63 998.53 €

8. Comptes courants Francas

Néant

9. Autres dettes

Diverses charges à payer

8 518.82 €**10. Produits constatés d'avance**

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**1. Prestations de service**

Nombre d'Heures Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Centres de loisirs gérés par l'association	116 873	139 805
Centres de vacances gérés par l'association	13 645	11 555
Total	130 518	151 360

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
PRESTATIONS SERVICES	0.00	0.00
PRODUITS FAMILLES	77 926.00	83 509.45
CAF PSO + MSA	192 565.03	232 228.33
CAF AIDES ALSH	0.00	0.00
AUTRES PRESTATIONS SERVICES	0.00	0.00
REMBOURSEMENT FORMAT. + FRAIS	5 863.00	5 871.43
Total Prestations	276 354.58 €	321 609.21 €

2. Subventions

	31/12/2025	31/12/2024
Subv. 3CS animation	0.00	0.00
Subv. 3CS PSSE	15 000.00	40 000.00
Subv. DDCSPP	0.00	0.00
Subv. Mairie Carmaux	195 000.00	193 000.00
Subv 3CS ALSH enfance	43 000.00	31 975.00
Subv 3CS ALSH ados	30 000.00	49 118.03
CAF Subv fonctionnement	6 582.68	7 201.84
Subv. Conseil Départemental sur projet	0.00	0.00
Subv. Conseil Départemental	0.00	10 000.00
FONJEP	5 331.00	14 214.00
Subventions pour l'emploi	5 999.96	17 500.00
Subventions service civique	0.00	0.00
Autres subventions	0.00	5 000.00
TOTAL	294 330.96 €	368 008.87 €

3. Contributions financières et adhésions

	Exercice clos	Exercice précédent
7561 ADHESIONS USAGES	6 215.00 €	5 255.00 €
Total	6 215.00 €	5 255.00 €

4. Aides financières

Néant

5. Produits de gestion courante

758 – dont régul clients 2023/2024 et contrôle CAF 2023

4 618.29 €

6. Charges de gestion courante

658 – dont régul 3CS non versée 2024 (1018 €)

1 112.32 €**VI - AUTRES INFORMATIONS****1. Effectifs**

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	0	0	0	0
Employés	37	12	44	14
Emplois aidés (apprentis, CAE)	2	2	4	4
Total	39	14	48	18

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	4	64	1	54

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Loyers restant dus : NEANT

4. Engagements hors bilan

Cautions et hypothèques accordées par l'association : NEANT

5. Contributions volontaires en nature**a) Mise à disposition gratuite de locaux et autres services**

Valorisation par la ville de Carmaux :

- mise à disposition de locaux : le coût estimé est : 67.30 m2 *7€=471€*12

5 653.20 €**b) Bénévolat / Personnel bénévole**

Membres bénévoles : Membres bénévoles : une moyenne de 5 personnes qui interviennent toute l'année ; cela représente un coût de :

720 heures *14 €

10 080.00 €